

RAPPORT ARTICLE 29

Eurazeo Mid Cap (EMC)

Juin 2023

EURAZEO

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....	3
CONFORMITÉ DU GROUPE EURAZEO	3
I. Stratégie ESG d'Eurazeo	4
A. Climat : atteindre la neutralité nette carbone (O).....	4
B. Inclusion : favoriser une société plus inclusive (+).....	9
C. L'ESG à tous les niveaux de l'organisation	12
D. Intégration de l'ESG à chaque étape de la relation client.....	13
E. Un engagement reconnu.....	15
II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement	16
A. Préinvestissement.....	17
B. Période de détention : engagement.....	19
C. Désinvestissement	21
D. Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo Mid-Cap.....	21
III. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	21
IV. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	22
A. Taxonomie Européenne	22
B. Combustibles fossiles	22
V. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....	23
VI. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019	23
A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	23
B. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique.....	24
C. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	26
D. Politique d'engagement.....	26
E. Références aux normes internationales.....	26
VII. ANNEXES.....	27
A. Annexe 1 : Table de concordance.....	27
B. Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs.....	31



LOI ENERGIE-CLIMAT

Rapport Article 29

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'article L 522-2-1 du code monétaire et financier, issu de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (dite « LEC »), requiert des sociétés de gestion de portefeuille qu'elles mettent à la disposition de leurs souscripteurs et du public un document retraçant leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG ») et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Conformément aux dispositions de l'article D 533-16-1 du code monétaire et financier, le présent rapport a été mis à jour des données sur la période de l'année 2022.

CONFORMITÉ DU GROUPE EURAZEO

Le Groupe Eurazeo intègre l'ESG à chaque étape du processus d'investissement, tel que décrit dans sa Politique d'Investissement Responsable, et publie annuellement les informations requises par l'article 29 de la loi Energie-Climat dans ce rapport dédié, ainsi que partiellement dans son Document d'Enregistrement Universel et dans son rapport ESG annuel qui sont également disponibles sur le site institutionnel d'Eurazeo.

Les politiques et la stratégie ESG du groupe Eurazeo (ci-après « Eurazeo ») concernent l'ensemble des sociétés de gestion du Groupe. Les informations ESG publiées dans le cadre du présent rapport concernent Eurazeo Mid Cap (EMC). Une table de concordance a été établie afin de faciliter la lecture des informations requises.

I. STRATEGIE ESG D'EURAZEO

Maîtriser les enjeux ESG et les intégrer au cœur de son modèle d'affaires permet d'éviter les stranded assets, d'anticiper les tendances de marché et d'identifier des entreprises future-proof, source de création de valeur. C'est la conviction d'Eurazeo depuis près de vingt ans, ce qui en fait un Groupe pionnier et l'un des plus reconnus en matière d'ESG.

En 2020, Eurazeo a lancé sa nouvelle stratégie ESG nommée O+, structurée autour de deux engagements forts : atteindre la neutralité nette carbone (O) et favoriser une société plus inclusive (+). Son ambition : contribuer à l'émergence d'une société plus juste et plus durable. La stratégie O+ engage le Groupe et les sociétés de son portefeuille. Elle constitue ainsi un vecteur significatif de transformation.



A. Climat : atteindre la neutralité nette carbone (O)

Le réchauffement climatique génère des risques accrus pour la santé, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité des personnes et le développement économique. L'activité des entreprises et de toute leur chaîne de valeur sont directement affectées : dégradation des écosystèmes, raréfaction des ressources, multiplication des catastrophes naturelles, entre autres.

Contribuer à la lutte contre le changement climatique doit être une priorité pour tous. **Eurazeo est partie prenante d'un mouvement mondial en faveur de la neutralité nette carbone, que le Groupe cherche à atteindre au plus tard en 2040** au travers de trois leviers détaillés ci-dessous.

1. LEVIER #1 : INVESTIR DANS DES SOLUTIONS

Eurazeo finance des entreprises apportrices de "solutions" qui contribuent à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique par la nature de leurs activités, produits ou services. Le Groupe recherche des opportunités d'investissement qui permettent de réduire ou d'éviter de manière significative les émissions de gaz à effet de serre (GES), dans des secteurs tels que la mobilité électrique, l'isolation thermique, l'économie circulaire, les alternatives aux protéines animales, l'hydrogène, les substituts aux engrais chimiques, etc. Cela s'illustre au travers du portefeuille de sociétés d'Eurazeo, et notamment au sein de ces trois fonds dédiés : Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure, Eurazeo Transition Infrastructure Fund et Eurazeo Smart City II.

Fonds dédiés

**EURAZEO SUSTAINABLE MARITIME
INFRASTRUCTURE** (Article 9 – SFDR)



**EURAZEO TRANSITION INFRASTRUCTURE
FUND** (Article 9 – SFDR)



EURAZEO SMART CITY II
(Article 8 – SFDR)



Sociétés du portefeuille



Liste non exhaustive, à titre d'illustration.

1,6€ MILLIARD*
CONTRIBUANT À UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE
Source : Eurazeo au 31 décembre 2022.

*1,6 milliard correspond aux sociétés identifiées comme ayant une activité, des produits ou des services contribuant à une économie bas carbone à travers l'ensemble des branches d'investissement d'Eurazeo (Private Equity, Private Debt et Real Assets), calculés sur la base de leurs valorisations au 31 décembre 2022.

2. LEVIER #2 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

L'objectif ambitieux de neutralité nette carbone engage Eurazeo dans son ensemble. Ainsi, la trajectoire de décarbonation est déployée au niveau du Groupe et des sociétés de son portefeuille, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris de limiter la hausse de la température à 1,5°C. Les engagements climat d'Eurazeo comportent deux étapes : mesurer et réduire l'empreinte carbone d'Eurazeo et de son portefeuille.

2.1 Mesurer l'empreinte carbone

Eurazeo réalise son bilan carbone selon le GHG Protocol (ou Protocole Gaz à Effet de Serre (GES), qui propose un cadre international pour comptabiliser et mesurer les émissions de GES. Il distingue trois Scope : le Scope 1 correspond aux émissions directes de GES, le Scope 2 aux émissions indirectes liées à l'énergie, et le Scope 3 regroupe l'ensemble des autres émissions indirectes, en amont ou en aval de l'activité. Le bilan carbone d'Eurazeo (hors Private Funds Group) se décompose comme suit :



14 tCO₂e
65 tCO₂e
13 283 tCO₂e

Bilan carbone 2022

Total : 3 958 713 tCO₂e

SCOPE 1

ÉMISSIONS DIRECTES DE GES
liées à la consommation d'énergie
(gaz, essence) sur les sites d'Eurazeo

SCOPE 2

ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES
liées à la consommation d'énergie
d'Eurazeo produite hors sites (électricité)⁽²⁾

SCOPE 3

ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES
liées aux achats de produits et services
et aux voyages d'affaires d'Eurazeo

SCOPE 3

ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES
liées aux activités des sociétés
financées par Eurazeo⁽³⁾

(2) Selon la méthode de calcul des émissions de Scope 2 Market-based prenant en compte les contrats d'approvisionnement de l'entreprise et autres instruments contractuels tels que les Energy Attribute Certificates (EAC).

(3) Au prorata de la valeur actuelle nette des sociétés dans le portefeuille d'Eurazeo.
Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2022.

- **Scope 1 et 2** : Émissions directes et indirectes de GES liées à la consommation d'énergie d'Eurazeo (79 tCO₂e soit 0,002 % des émissions totales). Le périmètre inclut les sites de Paris, Berlin, Francfort, Luxembourg, New-York,

Séoul, Singapour, Madrid, Londres et Shanghai, soit un effectif permanent de 421 collaborateurs (versus 338 en 2021).

- **Scope 3** : Par la nature de son activité d'investissement, Eurazeo a la particularité d'avoir un Scope 3 qui se décompose en deux parties :
 - **Émissions indirectes de GES liées aux achats de produits et services et aux voyages d'affaires d'Eurazeo** (13 283 tCO₂e soit 0,336 % des émissions totales), correspondant aux catégories 1 "achats de services" et 6 "voyages d'affaires" des émissions Scope 3 d'Eurazeo selon le GHG Protocol. En 2023, Eurazeo s'est équipé d'un outil d'évaluation et de suivi de ses émissions de GES avec pour ambition de pouvoir, à l'avenir, mesurer et suivre son impact sur d'autres catégories du Scope 3.; et
 - **Émissions indirectes de GES liées au portefeuille d'Eurazeo** (3 945 351 tCO₂e soit 99,662 % des émissions totales), correspondant à la catégorie 15 "investissements" des émissions Scope 3 d'Eurazeo selon le GHG Protocol. L'évaluation des émissions de GES du portefeuille couvre les Scope 1, 2 et 3 des sociétés du portefeuille. Elle est basée sur les facteurs d'émissions monétaires liés au secteur d'activité de la société (issus de la base de données CDP, appliquée en fonction du chiffre d'affaires). Le total est calculé au prorata de la valeur actuelle nette actuelle de la société dans le portefeuille d'Eurazeo.

Eurazeo publie son bilan carbone et rend compte annuellement de ses progrès selon les recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD), qui appelle le secteur financier à plus de prise en compte et de transparence sur les enjeux climatiques.

2.2 Réduire l'empreinte carbone

Périmètre couvert par l'engagement SBTi

Objectifs

Afin de s'assurer que la décarbonation se fasse dans des proportions et à un rythme suffisant pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris, Eurazeo s'est engagé auprès de la Science Based Targets initiative (SBTi) – l'initiative de référence pour aider les entreprises à décarboner leurs activités – et ce dès 2020.

Eurazeo a ainsi pu définir des science-based targets, des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) alignés avec les recommandations faites par la communauté scientifique internationale, ainsi que le périmètre de son engagement selon les méthodologies SBTi existantes. Ces objectifs ont été officiellement validés début 2022 par SBTi :

Objectifs du groupe Eurazeo validés par SBTi



Objectifs du portefeuille validés par SBTi



Progrès - Au niveau du Groupe :

Eurazeo a considérablement réduit ses émissions Scope 1 et 2 entre 2021 et 2022, de 180 tCO₂e à 79 tCO₂e soit une baisse de 56 %, grâce à l'augmentation significative de son approvisionnement en électricité renouvelable. Les bureaux de Paris et de Londres ont des contrats d'électricité verte depuis 2021 et 2022 respectivement. Pour les bureaux en Europe et aux États-Unis pour lesquels le Groupe n'a pas de contrôle sur le contrat d'approvisionnement, Eurazeo a acheté des garanties d'origine (GO) et des certificats d'énergie renouvelable (REC) pour couvrir sa consommation d'électricité.

Ainsi, depuis 2017 (année de référence), Eurazeo a réduit ses émissions Scope 1 et 2 de 54 % en valeur absolue, proche de son objectif de 55 %, et a augmenté sa consommation électrique provenant de sources renouvelables de 9 % à 97 %, dépassant son objectif annuel de 80 %.

Progrès - Au niveau du portefeuille des fonds gérés par les sociétés de gestion filiales d'Eurazeo (ci-après le « Portefeuille ») :

Comme mentionné dans la partie "Mesurer l'empreinte carbone", les émissions liées au portefeuille d'Eurazeo correspondent à la quasi-totalité de ses émissions. Ainsi, il est primordial pour le Groupe d'engager les sociétés qu'il finance dans la décarbonation de leurs activités.

En 2022, Eurazeo a notamment mis en place :

- Un module dédié à la décarbonation dans les rapports ESG annuels des sociétés du portefeuille, pour les sensibiliser aux efforts de décarbonation qu'elles doivent entreprendre. Plus particulièrement, y figurent la mesure de l'empreinte carbone de la société sur les Scope 1, 2 et 3 et de l'intensité carbone de la société (en tonnes de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires), et le calcul d'une trajectoire de décarbonation illustrative conforme à l'Accord de Paris et valorisée financièrement au travers du shadow price du carbone ; et
- Un dispositif pour accompagner les sociétés de son portefeuille dans l'établissement et l'accomplissement de leur stratégie climatique. Il comprend un volet formation, visant à les sensibiliser aux enjeux climatiques et à développer leurs compétences en matière de décarbonation, et un volet opérationnel, proposant une sélection d'outils digitaux et de partenaires à des tarifs préférentiels, pour rendre leur démarche concrète.

Ainsi, à fin décembre 2022, les sociétés du portefeuille éligibles à l'engagement SBTi affichent les progrès suivants :

- 38 % ont réalisé leur bilan carbone Scope 1, 2 et 3 en données réelles ;
- 40 % ont mis en place des initiatives visant à décarboner leurs activités ; et
- 2 % se sont engagées auprès de la Science Based Targets initiative (SBTi) en vue de fixer des objectifs de réduction scientifiques.

Périmètre non couvert par l'engagement SBTi

Une partie des émissions Scope 3 d'Eurazeo n'est pas incluse dans le périmètre de l'engagement SBTi :

- Celles liées aux achats de produits et services et aux voyages d'affaires d'Eurazeo car d'une matérialité réduite au regard de son Scope 3 représenté par les émissions des sociétés de son portefeuille. Néanmoins, dans sa démarche d'investisseur responsable, Eurazeo s'est fixé un objectif de réduction de 30 % en valeur absolue (eu égard à la croissance du Groupe) de ces émissions d'ici 2030 (par rapport à 2019). À ce titre, Eurazeo travaille à la conception et à la mise en œuvre d'un budget carbone par équipe ainsi qu'à la mise en place d'un programme de suivi du carbone avec ses principaux prestataires de services ; et
- Celles liées aux sociétés du portefeuille qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité prévus par SBTi et/ou pour lesquelles les méthodologies SBTi (activités de dette, fonds de fonds et infrastructure) sont toujours en cours de développement. Néanmoins, dans sa démarche d'investisseur responsable, Eurazeo encourage activement les sociétés de ces activités d'investissement à mettre en place des initiatives de réduction de leurs émissions carbone et à se fixer des objectifs de décarbonation sur leurs Scope 1, 2 et 3, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ainsi, Eurazeo met à la disposition de l'ensemble des sociétés de son portefeuille des ressources permettant la mesure et le suivi de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et collecte leurs émissions de GES annuellement. Voir section 3.2.2 pour plus d'informations. Ainsi, à fin décembre 2022, ces sociétés du portefeuille affichent les progrès suivants : 34 % ont réalisé leur bilan carbone Scope 1, 2 et 3 en données réelles ; 42 % ont mis en place des initiatives visant à décarboner leurs activités ; 4 % se sont engagées auprès de SBTi en vue de fixer des objectifs de réduction scientifiques ; et 2 % ont des objectifs validés par SBTi.

Actions additionnelles

L'objectif prioritaire d'Eurazeo est de réduire ses émissions de GES. Par ailleurs, Eurazeo mène des actions additionnelles en vue de préserver les puits de carbone. En effet, Eurazeo a indexé des critères ESG dans sa ligne de crédit syndiqué depuis 2019. Cela a permis de financer des projets de reboisement ayant le label Bas Carbone, et ce en France en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF). L'absorption de ces projets est estimée à environ 14 000 tonnes de CO2 entre 2028 et 2029. Les projets sont localisés dans l'Aisne, en Alsace et dans les Vosges.

3. LEVIER #3 : ÉTENDRE NOTRE ENGAGEMENT

Conscient que les enjeux environnementaux vont au-delà des seuls défis liés au réchauffement climatique, Eurazeo s'engage à inscrire ses activités dans le respect de l'ensemble des limites planétaires – celles dans lesquelles nous devons maintenir la Terre pour assurer sa résilience et sa stabilité, afin qu'elle reste un habitat propice à l'espèce humaine. En pratique, cela implique d'analyser la matérialité de ces limites planétaires pour les sociétés financées par Eurazeo, et de formaliser des plans de progrès le cas échéant.

3.1 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

En 2022, Eurazeo a concentré ses efforts sur la limite planétaire relative à l'érosion de la biodiversité. La biodiversité est un sujet de préoccupation croissant, intégré aux nouvelles réglementations finance durable.

Ainsi, le Groupe a défini une stratégie en matière de contribution à la protection et à la restauration de la biodiversité. L'objectif est que l'ensemble de ses actifs identifiés comme ayant un fort enjeu biodiversité aient un plan d'action formalisé d'ici 2030 en ligne avec la Convention sur la Diversité Biologique.

Cette stratégie a été établie selon les principes de la méthodologie Science-Based Targets for Nature développée par l'association Science Based Targets Network (SBTN), "équivalent" de SBTi pour fixer des objectifs scientifiques vis-à-vis de la nature.

Ainsi, le périmètre d'engagement biodiversité a été fixé selon les mêmes critères que le périmètre de l'engagement décarbonation, soit les sociétés éligibles des branches d'activité Private Equity et Real Estate d'Eurazeo.

Objectifs du portefeuille



3.2 Progrès

Il y a près de 10 ans, Eurazeo commençait à intégrer les enjeux de biodiversité dans les due diligences ESG, en s'attachant notamment à identifier les dépendances (à des matières premières naturelles) et les champs d'impacts majeurs d'une cible d'investissement sur la biodiversité.

Début 2022, Eurazeo a souhaité renforcer cette analyse en nouant un partenariat avec un prestataire spécialisé. Une analyse détaillée a ainsi été menée sur les investissements des fonds Small-mid buyout et Mid-large buyout. Principalement basée sur les données de la base Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure (ENCORE), le Groupe a ainsi pu mesurer, pour chaque société financée :

- Le niveau de dépendance vis-à-vis de 21 services écosystémiques, incluant la fourniture de ressources (telles que l'eau, les fibres, les ressources naturelles), les services de régulation (bio dépollution, filtrage, etc.), ou encore la protection (lutte contre les maladies, maîtrise du taux d'érosion, etc.) ; et
- Le niveau de pression décomposé en 11 facteurs d'impact, comme la pollution (de l'eau, des sols, etc.), l'utilisation des écosystèmes (terrestres, d'eau douce, marins) ou encore les émissions de GES.

Ces résultats sont le socle préalable indispensable pour élaborer des plans de progrès personnalisés par société, le cas échéant.

De plus, Eurazeo a été nommé co-responsable du groupe de travail France Invest "GT Biodiversité – sous-groupe II" depuis son lancement début 2022, et contribue ainsi à ses travaux afin de déterminer la méthodologie la plus adaptée aux métiers du capital investissement. Dans ce cadre, Eurazeo a proposé à une des sociétés de son portefeuille, sensible aux enjeux biodiversité, de participer à un projet pilote. Ainsi, ce sont 32 matières premières agricoles qui font actuellement l'objet d'une évaluation des impacts biodiversité via la métrique Global Biodiversity Score (GBS).

Par ailleurs, Eurazeo mesure la part de ses investissements ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité au travers de l'indicateur n°7 des Principales Incidences Négatives (PAI) qui s'inscrivent dans le cadre du Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation). Cet indicateur vise à mesurer la part des investissements dans des entreprises détenues dont les sites et les opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones. Cette information est collectée dans le cadre de la campagne de reporting ESG annuelle. À fin décembre 2022, 4 % des sociétés du portefeuille déclarent avoir des activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité. Toutefois, ce résultat est à prendre avec prudence, cet indicateur ayant été nouvellement intégré au référentiel de reporting.

B. INCLUSION : FAVORISER UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE (+)

Les inégalités continuent de s'accroître au niveau mondial. Cela se manifeste à travers des mouvements nationaux autour de questions sociales, environnementales ou d'identité. Elles se sont renforcées avec la crise sanitaire du Covid, la guerre en Ukraine, l'inflation et l'impact du changement climatique.

Un gestionnaire d'actifs comme Eurazeo peut avoir un effet démultiplicateur pour faire émerger une société plus juste, égalitaire et solidaire car il peut agir sur son périmètre direct mais aussi sur les sociétés de son portefeuille. Eurazeo est convaincu qu'il peut accélérer la transition vers une société plus inclusive et a défini trois leviers pour y parvenir.

1. LEVIER #1 : INVESTIR DANS DES SOLUTIONS

Eurazeo investit dans des sociétés qui contribuent à l'inclusion sociale par la nature de leurs activités, produits ou services. Eurazeo met l'accent sur le secteur de la santé, qui joue un rôle essentiel dans l'amélioration du bien-être social et du développement économique. Le Groupe finance notamment des sociétés qui conduisent des projets de réindustrialisation, de relocalisation, de développement de la prévention, de R&D et d'innovation, de télé-médecine, ou de digitalisation dans le secteur de la santé. Cela s'illustre au travers du portefeuille de sociétés d'Eurazeo, et notamment au sein de Kurma Partners et du fonds Nov Santé Actions Non Cotées.



* 2,7 milliards correspond aux sociétés identifiées comme ayant une activité, des produits ou des services contribuant à une économie plus inclusive à travers l'ensemble des branches d'investissement d'Eurazeo (Private Equity, Private Debt et Real Assets), calculés sur la base de leurs valorisations au 31 décembre 2022 et les montants levés non appelés.

2. LEVIER #2 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Eurazeo encourage la mise en place de pratiques plus inclusives et équitables au sein du Groupe et des sociétés de son portefeuille. Les efforts du Groupe portent sur trois priorités (sans que cette liste soit limitative) : la diversité sous toutes ses formes, l'accès à la couverture sociale et un meilleur partage de la valeur créée.

Promouvoir la diversité sous toutes ses formes

Au niveau du Groupe

La promotion de la diversité au sein d'Eurazeo se traduit entre autres par :

- La fixation d'objectifs quantitatifs par la Direction Générale à 2030 :

- Écart de moins de 20 % entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des effectifs,
- Index de l'égalité femmes-hommes (Pénicaud-Schiappa) supérieur ou égal à 85/100,
- Écart de rémunération non ajusté femmes-hommes (*unadjusted gender pay gap*) de 13 %,
- Taux de 40 % du genre le moins représenté dans les équipes dirigeantes,
- Représentation supérieure ou égale à 40 % du genre le moins représenté dans le Conseil de Surveillance ;
- Le déploiement d'actions Ressources Humaines (RH) spécifiques dans le cadre de tous les processus RH, notamment concernant le recrutement (pour qu'il soit non discriminatoire et que le vivier de candidats soit diversifié), la politique de congés coparental et maternité, ou encore l'organisation de formations et de mentorats spécifiques pour les collaborateurs et la publication d'une charte et politique Diversité, Équité et Inclusion (DEI) ; et
- La mise en lumière et le partage de bonnes pratiques au sein de l'industrie au travers de témoignages de collaborateurs (portraits, interviews) dans les médias ou encore d'engagements actifs auprès d'associations professionnelles dont Eurazeo est membre.

À titre d'exemple, ci-dessous deux indicateurs relatifs au groupe Eurazeo pour 2022 :

Diversité de genre



(1) Selon le sondage 2021 de BVCA/Level 20 sur la diversité et l'inclusion. Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2022.

À noter : l'Index de l'égalité professionnelle est une obligation réglementaire française. L'indicateur international de référence en matière d'écart de rémunération femmes-hommes est l'*unadjusted gender pay gap*. À fin 2022, il était de 26 % pour le groupe Eurazeo, meilleur que la moyenne française des services financiers de 31 %.

Par ailleurs, après avoir fortement œuvré pour la promotion de la diversité de genre, Eurazeo ambitionne d'élargir le champ de ses actions à la diversité sous toutes ses formes, notamment vis-à-vis de la communauté LGBTQIA+.

Eurazeo œuvre également pour favoriser la diversité sociale au sein de l'industrie, entre autres au travers de son implication dans l'initiative #TechYourPlace et l'engagement avec l'association Mozaik RH depuis 2022.

Au niveau du portefeuille des fonds gérés par les sociétés de gestion filiales d'Eurazeo (ci-après le « Portefeuille »)

Eurazeo mobilise les sociétés de son portefeuille pour qu'elles développent et renforcent leurs pratiques en matière de diversité, notamment pour s'assurer d'une parité de minimum 40 % dans les différentes instances de Direction. À fin 2022, 20 % des sociétés du portefeuille avaient au moins 40 % du genre le moins représenté au sein de leur première instance de direction.

De plus, pour ses activités aux États-Unis et afin de répondre aux demandes croissantes des Limited Partners américains, le Groupe a renforcé son reporting DEI. Ce dernier intègre dorénavant, et selon les recommandations de l'Institutional Limited Partners Association (ILPA), des indicateurs relatifs à la diversité au-delà du genre.

Généraliser l'accès à la couverture sociale et favoriser un meilleur partage de la valeur

Au niveau du Groupe

La protection, le bien-être et l'équité sociale sont au cœur des préoccupations d'Eurazeo. Ainsi, le Groupe s'est engagé à généraliser l'assurance maladie, vie et invalidité pour ses collaborateurs et à adopter des dispositifs pour qu'ils bénéficient de la valeur créée. Eurazeo encourage les sociétés de son portefeuille à en faire de même.

Aussi fondamentale soit-elle, la couverture santé – obligatoire ou non – telle qu'établie par les différents États, n'est pas encore systématique et ne répond pas aux mêmes standards de qualité selon les zones géographiques. Eurazeo s'engage donc à ce que tous ses collaborateurs dans le monde bénéficient non seulement d'une assurance maladie mais aussi d'une assurance vie et invalidité.

De la même façon, le degré de partage de la valeur par les entreprises avec leurs salariés (dispositifs volontaires ou instaurés par les États) varie considérablement d'un pays et d'un secteur à l'autre. Eurazeo s'engage donc à faire bénéficier l'ensemble de ses collaborateurs de la valeur créée par le Groupe. Cela se traduit notamment par un accord d'intéressement ou de

participation (en fonction des entités) et par la distribution d'actions gratuites chaque année, afin d'associer plus étroitement ses salariés au développement et à la performance d'Eurazeo. Par ailleurs, en 2021, Eurazeo a réalisé une augmentation de capital réservée aux collaborateurs, à laquelle 91 % des collaborateurs éligibles ont opté.

A titre d'exemple, ci-dessous deux indicateurs relatifs au groupe Eurazeo pour 2022 :

Couverture sociale



Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2022.

Partage de la valeur



Au niveau du portefeuille des fonds gérés par les sociétés de gestion filiales d'Eurazeo (ci-après le « Portefeuille »)

Le Groupe encourage également activement les sociétés de son portefeuille à s'assurer que leurs employés disposent d'une couverture sociale appropriée (et à prendre les mesures nécessaires si ce n'est pas le cas). À fin 2022, 95 % des employés des sociétés du portefeuille bénéficiaient d'une assurance santé.

De plus, début 2022, Eurazeo a modifié sa politique en matière de prestations de santé afin de garantir un accès égal aux services de santé pour tous les employés basés aux États-Unis, quel que soit leur lieu de résidence. Par exemple, si les soins ne sont pas disponibles dans un rayon de 100 miles, les polices d'assurance couvriront notamment les frais de déplacement et de traitement.

Par ailleurs, Eurazeo incite les sociétés de son portefeuille à s'assurer qu'au moins 75 % de leurs employés bénéficient d'un dispositif d'intéressement, quel que soit le mécanisme mis en place. À fin 2022, 46 % des employés des sociétés du portefeuille bénéficiaient d'un dispositif de partage de la création de valeur.

3. LEVIER #3 : ÉTENDRE NOTRE ENGAGEMENT

Ancrée dans son engagement en faveur d'une société plus inclusive, la démarche philanthropique d'Eurazeo s'inscrit pleinement dans sa volonté de réduire les fractures sociales et de soutenir l'égalité des chances. Cette démarche, entamée en 2004, est axée sur la protection et l'éducation de la jeunesse. Elle comprend la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la défense des droits humains et l'avancement de la recherche médicale. Le Groupe renforce chaque année son engagement afin d'accroître son impact sociétal. Face aux situations d'urgence, Eurazeo mobilise des fonds pour soutenir des organismes opérant sur le terrain et intervenant auprès de publics fragiles.

En 2022, Eurazeo a apporté un soutien actif à des projets de 19 associations françaises et internationales à but non lucratif (contre 17 associations en 2021), auxquelles 860 000 euros ont été consacrés (contre 802 000 euros en 2021). Au-delà du soutien financier, les équipes se sont impliquées tout au long de l'année dans l'organisation d'initiatives pour les associations qu'elles représentent.

De plus, au regard des conséquences économiques et humaines de la guerre en Ukraine, Eurazeo a mobilisé un million d'euros pour venir en aide à la population ukrainienne, y compris aux employés ukrainiens des sociétés de son portefeuille. Les dons ont permis : de collecter et distribuer des biens de première nécessité ; de coordonner le transport et l'hébergement de réfugiés ; d'assister des étudiants par le biais de bourses ; et d'intervenir sur le terrain, en zones de conflit, pour apporter hébergement d'urgence et soutien psychologique.

Activité philanthropique 2022



Aide d'urgence à l'Ukraine



(1) Hors aide d'urgence. Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2022.

C. L'ESG A TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISATION

Les sujets ESG devenant de plus en plus stratégiques et étant davantage réglementés, il est essentiel pour Eurazeo d'assurer un alignement des intérêts à tous les niveaux de l'organisation.

1. La gouvernance ESG

Eurazeo dispose d'une gouvernance ESG claire, renforcée au fil des années :

L'ESG aux plus hauts niveaux de la gouvernance

Un **Comité RSE** a été créé au sein du Conseil de Surveillance en 2014 pour accompagner la réflexion de ce dernier sur la stratégie ESG du Groupe, d'anticiper les risques et les opportunités et de formuler des recommandations. Il est actuellement composé de Mme Mathilde Lemoine, M. Roland du Luart, Mme Stéphane Pallez et présidé par M. Emmanuel Russel représentant la société JCDecaux Holding SAS. Leurs travaux couvrent les thématiques environnementales, sociales, éthiques, de droits humains et de gouvernance, au niveau d'Eurazeo et des sociétés de son portefeuille. L'ESG est également représenté au **Directoire** par Sophie Flak, Managing Partner ESG et Digital. Ses principales missions en matière d'ESG consistent à définir et déployer la stratégie ESG d'Eurazeo, développer de nouveaux produits d'investissement durables, mener une politique de dialogue et d'engagement avec les parties prenantes et superviser l'équipe ESG.

Une équipe ESG dédiée

Eurazeo a une équipe dédiée à l'ESG depuis 2008, composée de **six membres à temps plein**. Son rôle principal est d'assurer la bonne mise en œuvre de la stratégie ESG au sein du Groupe et de ses investissements. Cela inclut principalement l'accompagnement des différentes équipes sur les enjeux ESG afférents à leur activité. A titre d'illustration, le soutien aux équipes d'investissement concerne notamment l'application de la Politique d'Exclusion, la réalisation des due diligences ESG, et la définition des objectifs et des plans d'actions des sociétés de portefeuille. Les membres de l'équipe ESG sont également chargés de piloter la campagne de reporting ESG annuelle, de produire la documentation ESG, ou encore de créer et maintenir aux meilleurs standards les politiques et processus ESG du Groupe – en lien avec les différentes parties prenantes.

Un réseau interne de correspondants ESG

Depuis 2021, l'équipe ESG est relayée par des **correspondants ESG dans chaque branche d'investissement**, créant une expertise fonctionnant en réseau dans l'ensemble du groupe. Points de contact privilégiés de l'équipe ESG, ils coordonnent les activités ESG (communication avec les investisseurs et les sociétés de portefeuille, etc.) au sein de leur équipe afin de faciliter le déploiement des plans de progrès ESG et de renforcer les synergies.

2. L'ESG DANS LA RÉMUNÉRATION

Eurazeo renforce l'alignement des intérêts entre ses parties prenantes en adossant des objectifs ESG à hauteur de 15 % de la rémunération annuelle variable de sa Direction Générale. Après avoir intégré des critères ESG dans la rémunération variable des membres du Directoire en 2014 et des *Managing Partners* en 2019, Eurazeo a étendu la pratique aux membres des équipes d'investissement des fonds classés Article 9 (SFDR). La prise en compte de critères ESG dans la rémunération variable des *Managing Directors* sera mise en place en 2023. La nature de ces objectifs et leur appréciation varient selon la fonction et l'instance à laquelle ils appartiennent. L'atteinte des objectifs ESG est évaluée pour chaque membre et revue annuellement en Comité RSG.

Directoire

L'appréciation ESG est attribuée en fonction :

- De la progression de l'engagement des sociétés financées pour délivrer l'objectif de décarbonation SBTi et
- De la progression annuelle de l'écart de rémunération non ajusté femmes-hommes.

Partners Committee

Chaque *Managing Partner* a des objectifs quantitatifs, personnalisés selon leur fonction et/ou branche d'activité. Ces objectifs sont liés à l'intégration de critères ESG dans le cycle d'investissement, au bon déploiement de la stratégie ESG de chaque fonds ou encore à l'amélioration de la mixité dans les équipes.

À titre d'illustration, les critères spécifiques peuvent inclure la conformité de chaque investissement à la Politique d'Exclusion d'Eurazeo, la réalisation systématique de due diligences ESG avant investissement, la mise en place de financements de dette privée indexés à des critères de durabilité, l'intégration de clauses ESG dans la documentation juridique des transactions, l'atteinte des objectifs durables dans le cas des fonds classés Article 9 (SFDR), le déploiement de la trajectoire SBTi ou encore la parité dans les recrutements des équipes d'investissement.

3. FORMATIONS ESG

L'ESG est au cœur de l'activité d'Eurazeo et constitue un facteur clé de différenciation. Il est donc essentiel que les collaborateurs, y compris les dirigeants et les membres du Conseil de Surveillance, se sentent à l'aise avec les concepts ESG clés et soient en mesure de porter le discours ESG d'Eurazeo. Eurazeo a mis en place des sessions de formation ESG pour ses collaborateurs :

- Une session d'introduction est planifiée pour chaque nouvel arrivant dans le cadre de son onboarding afin de présenter la stratégie, les actions et les pratiques ESG du Groupe ;
- Des sessions annuelles sont prévues pour répondre aux besoins et aux défis ESG spécifiques des équipes. A titre d'illustration, celles pour les équipes d'investissement portent sur l'intégration ESG à chaque étape du cycle d'investissement ; et
- Des conférences thématiques avec des intervenants externes spécialisés sont régulièrement proposées à l'ensemble des collaborateurs pour les sensibiliser aux sujets ESG. Eurazeo a accéléré la fréquence de ces conférences en 2022.

En 2022, le Groupe a renforcé son cycle de formation ESG :

- Des ateliers de sensibilisation Fresque du Climat et 2Tonnes ont été proposés à l'ensemble des collaborateurs, y compris aux membres du Directoire et aux *Managing Partners*, leur permettant de s'approprier le sujet du changement climatique et de la neutralité nette carbone. Eurazeo souhaite systématiser l'organisation de ces ateliers à destination des nouveaux collaborateurs ; et
- Une formation sur-mesure dédiée aux éléments de langage ESG a été créée pour permettre aux collaborateurs d'appréhender les concepts ESG clés et de mieux véhiculer les engagements d'Eurazeo. Adressée dans un premier temps aux membres du Directoire, aux *Managing Partners* et aux coordinateurs ESG, la formation est en cours de déploiement à d'autres équipes.

En complément des réunions régulières du Comité RSE, Sophie Flak intervient annuellement en Conseil de Surveillance pour présenter l'exécution de la stratégie O+, dont le déploiement de la trajectoire de décarbonation du Groupe et des sociétés du portefeuille, une revue de la performance extra-financière et le développement des stratégies d'impact d'Eurazeo.

D. INTEGRATION DE L'ESG A CHAQUE ETAPE DE LA RELATION CLIENT

La manière dont Eurazeo et ses employés interagissent avec leurs investisseurs est un facteur clé du succès du Groupe. Eurazeo s'adresse à différents types d'investisseurs à travers le monde et vise à construire des relations de long terme avec eux.

La Politique de Marketing et de Ventes Responsables définit les valeurs, les principes et les lignes directrices qui guident les activités de marketing et de vente chez Eurazeo. Eurazeo attend de tous ses employés qu'ils mènent des activités de marketing et de vente en conformité avec les normes éthiques, commerciales et légales applicables.

1. Période de levée de fonds

Les équipes marketing et vente d'Eurazeo gèrent la relation avec les investisseurs potentiels en période de levée de fonds. En amont de l'investissement, les due diligences intègrent presque systématiquement des questions ESG. Dans certains cas, des due diligences ESG dédiées peuvent être organisées. Eurazeo utilise les questionnaires de diligence raisonnable fournis par ILPA, standard de référence du marché, qui contiennent une section exhaustive sur les questions ESG.

De manière systématique, des informations ESG sont ajoutées dans les *datarooms*. Elles fournissent des informations sur Eurazeo SE d'une part et les sociétés de gestion et les fonds concernés d'autre part.

En parallèle, Eurazeo applique également un processus de sélection aux opportunités de levées de fonds. A titre d'exemple Eurazeo n'accepte pas les souscriptions des organisations ayant leur siège dans les pays figurant sur la liste des juridictions à haut risque du GAFI-FATF.

2. Période d'investissement

L'équipe Service Clients d'Eurazeo assure la relation avec les investisseurs pendant la période d'investissement. A ce titre, elle répond aux interrogations des investisseurs, les accompagne dans les processus de souscription et de rachat de parts et les tient informés des performances des fonds.

Dans le cadre des évolutions réglementaires en matière d'ESG, notamment avec l'entrée en vigueur de la SFDR, le rôle de l'équipe Service Clients d'Eurazeo évolue pour intégrer ces nouveaux enjeux. En étroite collaboration avec l'équipe ESG, elle veille à ce que les demandes ESG provenant des différents investisseurs soient correctement prises en charge. Pour ce faire, ils coordonnent leurs efforts avec les autres équipes d'Eurazeo afin de fournir des réponses appropriées dans les délais impartis.

3. Dialogue avec les investisseurs

Eurazeo communique régulièrement avec ses investisseurs au sujet de l'ESG, lors de *l'Annual General Meeting*, au travers de la publication de son Document d'Enregistrement Universel, Rapport de progrès O+, ou de rapports de fonds dédiés. Des échanges ad-hoc sont également organisés. Une session dédiée à l'ESG est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'Eurazeo.

E. UN ENGAGEMENT RECONNU



Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) est une initiative internationale qui promeut les pratiques d'investissement responsable auprès des investisseurs à travers six principes directeurs. Eurazeo a adhéré aux PRI en 2009 et s'est donc engagée à intégrer les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement. Eurazeo rend compte annuellement aux PRI et publie son rapport d'évaluation sur son site internet.



Les Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent un cadre développé par les Nations Unies pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Les due diligences ESG d'Eurazeo s'appuient en partie sur ce cadre pour identifier les contributions positives et les impacts négatifs des activités de chaque société cible. Eurazeo identifie également la manière dont ses fonds thématiques ESG contribuent aux ODD.



Le Pacte mondial des Nations unies est la plus grande initiative mondiale en matière de développement durable des entreprises. Il vise à mobiliser et à soutenir les entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et leurs opérations sur les dix principes relatifs aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, et qu'elles prennent des mesures pour faire progresser des objectifs sociétaux plus larges tels que les ODD. Eurazeo a adhéré à l'UNGC en 2014.



Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de humains constituent un ensemble de lignes directrices élaborées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains pour aider les Etats et les entreprises à prévenir, traiter et réparer les violations des droits de humains commises dans le cadre d'activités commerciales. Ces principes directeurs sont intégrés dans les politiques d'investissement responsable et de droits humains d'Eurazeo.



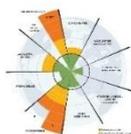
Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales constituent la norme internationale la plus complète en matière de conduite responsable des entreprises. Ils reflètent les attentes concernant la conduite que les gouvernements et les entreprises doivent adopter pour agir de manière responsable. Ces principes directeurs sont intégrés dans les politiques d'investissement responsable et de droits humains d'Eurazeo.



Le groupe de travail sur les informations financières liées au climat invite le secteur financier à accroître sa sensibilisation et sa transparence en ce qui concerne les questions climatiques. Ce cadre propose aux entreprises un ensemble de recommandations en matière d'information afin d'évaluer et de tarifier de manière appropriée un ensemble spécifique de risques liés au changement climatique. Eurazeo s'est engagé à suivre les recommandations de la TCFD, en publiant chaque année son empreinte carbone et en rendant compte annuellement de ses progrès, et a réitéré son engagement en 2021 en rejoignant l'OPSWF.



L'initiative Science Based Targets est un partenariat entre le CDP, le Pacte Mondial des Nations Unies, le World Resources Institute et le WWF. Elle aide les entreprises à fixer des objectifs de réduction des GES conformes aux faits scientifiques et les oblige à rendre compte chaque année de leurs progrès. Les objectifs sont fixés pour répondre aux termes de l'Accord de Paris. Eurazeo a été la première société de capital-investissement en Europe à signer l'engagement en 2020 et a été présentée dans le guide Science-Based Targets : "Financial sector Science-Based Targets guidance". Les objectifs d'Eurazeo ont été approuvés début 2022 par le SBTi. Fixés pour 2025 et 2030, ils concernent à la fois le Groupe et les sociétés éligibles de son portefeuille.



Le concept de limites planétaires a été élaboré par un groupe de 28 scientifiques de renommée internationale. Il s'agit de seuils que l'humanité ne devrait pas dépasser afin d'assurer la résilience et la stabilité du système terrestre, et ainsi continuer à prospérer pour les générations à venir. Eurazeo s'est engagé à analyser la matérialité des limites planétaires pour les sociétés de son portefeuille et à formaliser des plans de progrès.



La Convention sur la diversité biologique est un instrument juridique international pour "la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques". Eurazeo a conçu sa stratégie de biodiversité en cohérence avec les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique.



Le Science Based Targets Network est une collaboration d'organisations et d'organismes internationaux à but non lucratif qui aident les entreprises à fixer des objectifs scientifiques pour l'ensemble des écosystèmes terrestres. C'est l'équivalent du SBTi pour la nature. Eurazeo a conçu sa stratégie biodiversité autour des principes de la méthodologie Science-Based Targets for Nature développée par le SBTN.



Eurazeo est signataire de la Diversity in Action de l'ILPA, initiative qui promeut la diversité, l'équité et l'inclusion dans le secteur du Private Equity au travers d'un éventail d'actions couvrant notamment la gestion des talents, la gestion des investissements et l'engagement de l'industrie.



L'initiative Carbone 2020 (ic20), renommée initiative Climat International (ICI), a été lancée en 2015 sous l'impulsion d'Olivier Millet, membre du Directoire d'Eurazeo et Managing Partner Small-mid buyout. C'est la première initiative internationale du capital-investissement qui œuvre à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris en encourageant les acteurs de l'industrie à gérer et réduire les émissions de GES des sociétés de leurs portefeuilles. Cette initiative est soutenue par les PRI.



En 2023, Erwann Le Ligné, membre du Directoire d'EMC, a été nommé Président du Comité ESG d'Invest Europe, association européenne du capital investissement, après en avoir été le Vice-président pendant quatre ans. Ce comité vise à promouvoir et encourager les pratiques d'investissement responsable auprès des membres d'Invest Europe et plus largement à travers l'industrie du Private Equity.

II. PRISE EN COMPTE DES IMPACTS ET DEPENDANCES ESG DANS LE CYCLE D'INVESTISSEMENT

L'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tout au long du processus d'investissement est au cœur du modèle d'affaires d'Eurazeo. Elle participe à la transformation et à la croissance pérenne des sociétés financées, et influence les décisions d'investissement, de réinvestissement ou de cession. La non prise en compte des critères ESG à chaque étape de prise de décision constitue un risque fiduciaire, réglementaire et réputationnel.

Pour répondre à cet enjeu, Eurazeo a défini une politique d'investissement responsable qui s'applique à l'ensemble de ses activités de Private Equity, de Private Debt et de Real Assets. Son respect et son déploiement sont suivis à travers un reporting d'indicateurs précis, et intégrés dans les critères de rémunération des dirigeants.

A noter que selon la branche d'activité, le type d'investissement et le montant investi, les critères peuvent s'appliquer différemment et/ou ne pas être pertinents. Néanmoins, sont mis en œuvre de manière systématique :

- La conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion d'Eurazeo ;
- La réalisation d'une due diligence ESG pour et avant chaque investissement ;
- La mesure de l'intégration ESG dans les modèles d'affaires des sociétés financées.

Depuis 2021, ces indicateurs font l'objet de contrôles de cohérence par un organisme tiers indépendant, PwC, dont le rapport d'assurance modéré est disponible dans le Document d'Enregistrement Universel d'Eurazeo en section 3.5.

Par ailleurs, afin de garantir le bon respect des politiques ESG, une part significative de la rémunération variable des dirigeants d'Eurazeo est adossée à ces indicateurs.

A. PREINVESTISSEMENT

1. Conformité avec la Politique d'Exclusion

La démarche adoptée par Eurazeo se veut ambitieuse et équilibrée pour accélérer la transition vers une économie bas carbone et plus inclusive.

La Politique d'Exclusion d'Eurazeo formalise des restrictions d'investissement vis-à-vis de sociétés qui opèrent dans des secteurs ou qui ont des activités ayant des impacts négatifs potentiels sur l'environnement, la santé humaine ou la société. On y distingue deux catégories : des exclusions strictes et des restrictions d'investissement avec seuil.

- **La première catégorie regroupe certains secteurs dont les impacts négatifs directs ou indirects sont incompatibles avec la démarche d'investisseur responsable d'Eurazeo** ou ne peuvent être surmontées par une transformation des activités. Eurazeo n'investira pas dans ces secteurs. Sont notamment prohibés les investissements dans les sociétés ayant pour activité principale la production ou la commercialisation de charbon, de pétrole, de gaz, d'huile de palme ou opérant dans le secteur de la pornographie ;
- **La seconde catégorie comprend des secteurs pour lesquels un seuil de matérialité est prévu.** Cette approche permet d'éviter l'exclusion de sociétés dont le chiffre d'affaires sur les secteurs concernés est inférieur à 20%. Le cas échéant, Eurazeo est prêt à l'accompagner dans la transformation de ses activités à condition que les objectifs de transformation soient formalisés pour assurer la conformité dans les meilleurs délais.

La liste des secteurs inclus dans la Politique d'Exclusion est revue de manière périodique pour tenir compte des évolutions socio-environnementales. La Politique d'Exclusion d'Eurazeo est disponible sur le site internet du Groupe.

Par ailleurs, et quel que soit le secteur économique concerné, certaines pratiques entraînent également une exclusion tels que la corruption, le blanchiment d'argent, les atteintes aux droits humains, les activités en zone de conflit et les atteintes aux principes de l'Organisation internationale du travail (OIT), à savoir :

- L'atteinte à la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- Toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Le travail des enfants ;
- Toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Prise en compte dans la décision d'investissement

Chaque équipe d'investissement s'assure de la conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion d'Eurazeo. Un outil numérique a été développé en interne pour faciliter la bonne application de cette politique. La conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion est revue lors du Comité d'Investissement et est un prérequis incontournable à tout financement.

2. Réalisation d'une due diligence ESG

Critères étudiés

Lors des phases de *due diligence*, Eurazeo a pour objectif d'identifier et d'analyser les principaux impacts et dépendances ESG de la cible d'investissement. L'approche couvre les dimensions suivantes : social, environnement, sociétal, chaîne d'approvisionnement, d'éthique et gouvernance.

Dès la phase de due diligence, Eurazeo réalise une analyse approfondie de l'exposition de ses investissements aux risques climatiques (risques physiques et de transition). Ce travail est soutenu par les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-Related Disclosure), qui appelle le secteur financier à accorder une plus grande considération et transparence aux questions climatiques. Eurazeo s'engage également à prendre en compte la variable carbone dans ses *business plans*. Les due diligences comprennent également une analyse de l'exposition aux risques climatiques et des objectifs de durabilité conformément à la taxonomie européenne.

Pour conduire ces analyses, Eurazeo applique le principe de double matérialité qui vise à étudier l'impact des risques ESG sur l'entreprise, ainsi que ceux que l'entreprise fait peser sur la société. L'analyse est aussi guidée par le cadre des ODD visant à identifier les contributions positives et les impacts négatifs (ou obstruction) des activités de l'investissement considéré. Eurazeo conduit cette évaluation au niveau des opérations des entreprises d'une part et au niveau de ses produits et services d'autre part.

Depuis 2021 et quand pertinent, Eurazeo évalue l'éligibilité et l'alignement des cibles d'investissement à l'aune de la Taxonomie Européenne en analysant le respect des critères techniques et critères de non-nuisance (DNSH).

Le schéma ci-dessous présente une liste non-exhaustive des critères étudiés pendant une *due diligence* ESG. Elle découle notamment des recommandations et/ou exigences liées aux initiatives, standards et réglementations suivantes :

- La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) ;
- Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ;
- Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies ;
- La *Materiality Map* du *Sustainability Accounting Standards Boards* (SASB) ;
- Les indicateurs d'incidences négatives inclus dans le projet des normes techniques de réglementation associées au règlement (UE) 2019/2088 (règlement « Disclosure ») ;
- Les objectifs de l'Accord de Paris ;
- La *Task Force on Climate-related financial Disclosure* (TCFD) ;
- La Taxonomie Européenne (critères techniques et de non-nuisance et garanties sociales minimales) ;
- Les principales incidences négatives (PAIs) ;
- La loi sur le Devoir de Vigilance.

ODD AFFÉRENTS		THÈMES			
ENVIRONNEMENT	6, 7, 13, 14, 15	Politique générale Démarche, sensibilisation/formation, prévention des risques, provisions et garanties Dérèglement climatique Sources des émissions, trajectoire de décarbonation, risques physiques et de transition, résilience, contribution	Eau Eau douce, océan, évaluation d'impact, capacité à réduire l'impact, protection Biodiversité Évaluation d'impact, capacité à réduire l'impact, protection	Autres limites planétaires Évaluation d'impact, capacité à réduire l'impact, protection Éligibilité et alignement à la Taxonomie Principales incidences négatives liées aux enjeux environnementaux (10 indicateurs) ⁽¹⁾	
	SOCIAL	1, 3, 4, 5, 8, 10	Emploi Effectifs, évolutions, turnover et rémunérations Organisation du travail Temps de travail et absentéisme Formation Politiques, heures dispensées	Relations sociales Organisation du dialogue social et accords collectifs Santé et sécurité Conditions de travail, couverture sociale, accidents du travail Égalité de traitement Égalité de genre, lutte contre les discriminations	
SOCIÉTAL		1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 17	Impact territorial, économique et social Emploi, développement local Relation avec les parties prenantes Attentes, dialogue, partenariat Mécénat d'entreprise Dons à des associations	Fournisseurs et sous-traitants Politique d'achat et sous-traitance Impacts sociaux et environnementaux liés à la chaîne d'approvisionnement	
	ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE	3, 5, 8, 10, 16	Loyauté des pratiques Éthique, corruption, fiscalité Santé et sécurité des consommateurs et des utilisateurs Qualité, communication, transparence Droits Humains Actions engagées	Gouvernance d'entreprise, égalité de genre et indépendance au Conseil de Surveillance Gestion des risques et outils de contrôle interne Gestion de crise et réputation	

Due diligence réalisée avec une double approche de matérialité. Les critères susmentionnés ne sont appliqués que lorsqu'ils sont pertinents. (1) Émissions de GES, empreinte carbone, intensité des émissions de GES des entreprises financées, exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles, part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions d'eau, ratio de déchets dangereux et absence d'initiatives pour réduire les émissions carbone. (2) Violation des principes du Pacte Mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales et exposition à des armes controversées (mines anti-personnelles, armes à sous-munitions, chimiques et biologiques).

La *due diligence* ESG peut s'appuyer sur :

- Des recherches documentaires à partir d'études, référentiels sectoriels et thématiques, articles de presse sur le secteur d'activité ainsi que sur les concurrents ;
- Une analyse des documents mis à disposition via la *data room* et
- L'analyse d'un questionnaire ESG rempli par le management de la cible d'investissement.

Selon les cas, des recherches plus approfondies peuvent être réalisées via des entretiens avec le management, des experts ou au travers de *due diligences* réalisées par des cabinets externes et des audits de sites.

Prise en compte dans la décision d'investissement

Les conclusions de la *due diligence* ESG sont incluses dans la note d'investissement du Comité d'Investissement afin d'éclairer sa prise de décision. La réalisation d'une *due diligence* ESG pour chaque investissement est un prérequis pour tout financement.

Clauses ESG dans la documentation juridique

Dès l'envoi des documents précontractuels aux investissements cibles, Eurazeo informe la société de ses engagements et de ses attentes en matière d'ESG. Ces engagements et attentes sont ensuite reflétés dans les documentations juridiques finales (pacte d'actionnaires, *side letters*, ...)

Les clauses sont définies selon la nature des investissements et concernent notamment les critères d'exclusions, la réalisation d'un reporting ESG annuel pour mesurer le déploiement, l'avancement et les résultats des programmes ESG ou encore la mesure du déploiement d'une stratégie de décarbonation (bilan carbone, objectifs de décarbonation, ...). En 2022, 85 % des documentations juridiques des investissements ont intégré des clauses ESG.

Objectifs ESG adossés aux financements

Après avoir indexé de manière pionnière sa ligne de crédit syndiqué à des critères ESG dès 2020, Eurazeo a négocié le premier unitranche ESG pour l'un de ses investissements. Adossée à cinq critères ESG, la marge de ce financement est ajustée annuellement en fonction de l'atteinte de ces objectifs. Depuis, cette pratique s'est généralisée pour les nouveaux investissements, toutes stratégies confondues au niveau d'Eurazeo. Plus globalement, il s'agit aujourd'hui d'une pratique répandue au sein du secteur financier, relevant progressivement l'ambition des critères ESG définis. En 2022, 55% des financements ont intégré des critères ESG. Il s'agit notamment d'une pratique standard au sein de l'activité Dette Privée avec 87% des financements intégrant des critères ESG en 2022. Les critères intégrant l'ensemble des dimensions ESG, sont adaptés aux enjeux les plus matériels de la société.

B. PERIODE DE DETENTION : ENGAGEMENT

Eurazeo accompagne les sociétés financées pendant toute la durée de l'investissement. Selon les stratégies, cet accompagnement peut prendre des formes différentes. Néanmoins, un socle commun, détaillé ci-dessous, est mis en œuvre avec l'ensemble des investissements. Pour assurer son déploiement, l'équipe ESG travaille en étroite collaboration avec les équipes d'investissement.

Plan de progrès : les « Incontournables O+ »

Eurazeo a développé un plan de progrès ESG qui permet aux entreprises financées d'intégrer l'ESG dans leur modèle d'affaires et de progresser au fil des années, quelle que soit leur taille ou leur maturité en la matière.

Ce plan intègre 20 « incontournables O+ » qui permettent de construire une feuille de route ESG équilibrée, complète et performante. La progression des entreprises est mesurée selon quatre niveaux – bronze, argent, or et platine – selon le nombre de critères mis en œuvre.

Ce dispositif permet également de définir le niveau cible requis pour les entreprises dont Eurazeo est actionnaire majoritaire, soit le niveau or, en conformité avec les ambitions du Groupe et les exigences réglementaires.

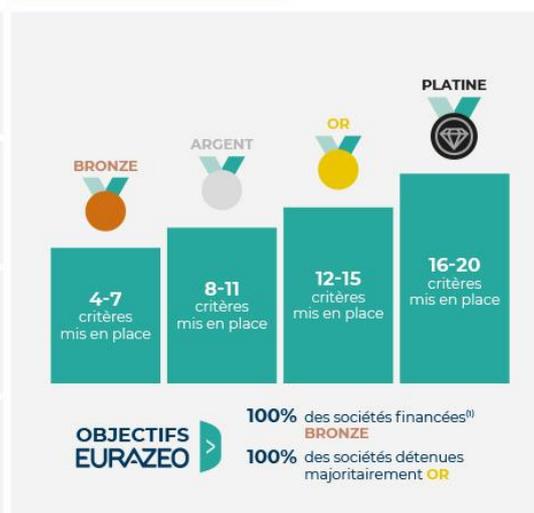
Ces critères sont amenés à évoluer au fil du temps pour tenir compte des évolutions en matière d'ESG.

Le déploiement de ces critères par les sociétés de portefeuille est présenté annuellement dans le rapport de progrès O+ d'Eurazeo, et mis à disposition des différentes parties prenantes du Groupe.

Incontournables O*

 Critères globaux	<ul style="list-style-type: none">- Formalisation d'une politique ou d'une charte RSE- Nomination d'un coordinateur RSE- Définition d'objectifs RSE- Réalisation d'un reporting RSE- Évaluation des ODD
 Critères environnementaux	<ul style="list-style-type: none">- Mesure de l'empreinte carbone- Mise en place d'initiatives de réduction des émissions de carbone- Définition d'une trajectoire de neutralité carbone- Formalisation d'une politique biodiversité- Formalisation d'une politique de gestion de l'eau
 Critères sociaux	<ul style="list-style-type: none">- Existence d'une assurance santé, vie et invalidité pour tous les employés- Mise en place d'un mécanisme de partage de la valeur pour min. 75 % des employés- 40 % du genre le moins représenté au Conseil- 40 % du genre le moins représenté à la première instance décisionnaire- Mise en place d'une démarche d'achats responsables (plan de vigilance)
 Critères de gouvernance	<ul style="list-style-type: none">- Discussion des enjeux RSE en Conseil- 30 % de membres indépendants au Conseil- Création de Comités d'Audit et de Rémunération- Mise en place d'un programme d'éthique et de lutte contre la corruption- Intégration de critères RSE dans la rémunération variable du PDG

Tableau de bord



Reporting ESG annuel

Eurazeo mesure l'intégration ESG dans les modèles d'affaires des sociétés financées à travers un reporting ESG annuel, incluant depuis 2021 les principales incidences négatives (PAIs).

Depuis 2008, Eurazeo a mis en place une campagne de reporting ESG destinée à collecter et transmettre des informations sur les principales actions ESG mises en œuvre par les sociétés du portefeuille. Au départ déployé à ses investissements directs majoritaires, cet exercice a progressivement été déployé à l'ensemble des investissements, toutes stratégies confondues. En 2022, le reporting ESG couvre ainsi 480 sociétés (contre 320 en 2021).

Chaque année Eurazeo met à jour le référentiel de reporting pour prendre en compte les évolutions réglementaires. Les sociétés sont ensuite formées pour assurer la compréhension du référentiel. Ce dernier est mis à leur disposition sur une plateforme numérique.

Post reporting, Eurazeo, partage avec chaque société un rapport ESG consolidant l'ensemble des données collectées, une comparaison par rapport à l'historique et des données de benchmark (quand disponibles). Depuis 2021, Eurazeo calcule également une trajectoire de décarbonation illustrative pour chaque société, avec un scénario de coût du carbone associé.

Suite au reporting, des sessions de travail peuvent être organisées avec les sociétés pour échanger sur les résultats et identifier les priorités pour l'année en cours. Ces réunions sont systématiques pour les investissements majoritaires en *buyout*.

Mise à disposition de ressources, d'outils et de formations ESG

Pour faciliter la compréhension et l'intégration des enjeux ESG, Eurazeo a développé en 2020 Connect, une plateforme numérique ouverte à toutes les sociétés dont il est actionnaire. Une communauté dédiée à la responsabilité permet aux dirigeants et responsables ESG des sociétés d'accéder à des documents, outils et formations qui adressent les différentes dimensions de l'ESG.

À titre d'exemple, la plateforme intègre un outil de reporting ESG, un calculateur carbone ou encore un outil d'évaluation des risques ESG des fournisseurs. Via cette plateforme, Eurazeo organise régulièrement des webinaires où des experts interviennent sur des sujets tels que le changement climatique, le numérique responsable ou les nouvelles attentes des consommateurs.

Politique de vote

Le groupe Eurazeo est un investisseur de long terme. Véritable partenaire, le Groupe entretient un dialogue régulier avec la direction des entreprises qu'il finance. Cela se matérialise en particulier lors des Conseils de Surveillance ou d'Administration. Le Groupe a adapté sa démarche de dialogue et d'engagement auprès des sociétés qu'il finance à travers des instruments de dette afin de tenir compte de sa position plus limitée dans la gouvernance de l'entreprise en tant que prêteur. Le Groupe gère majoritairement des actifs non cotés ; néanmoins s'agissant des titres négociés sur un marché réglementé, la Politique d'engagement du Groupe s'exprime à travers la Politique de vote.

C. DESINVESTISSEMENT

Lors de la phase de cession, selon la matérialité de l'enjeu, un état des lieux ESG est réalisé et mis à disposition des acquéreurs potentiels afin de rendre compte des progrès accomplis depuis l'acquisition et de la performance extra-financière de l'entreprise cédée.

Pour ses activités *buyout*, la mise à disposition d'informations ESG en dataroom est systématique. Eurazeo vise à étendre cette pratique à l'ensemble de ses branches d'activités. Dans certains cas, Eurazeo peut faire réaliser des *vendor due diligences* ESG spécifiques par un tiers externe.

D. RESULTATS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE D'EURAZEO MID-CAP

	2022	2021
Part des acquisitions de l'année alignées avec la politique d'exclusion	100%	100%
Part des acquisitions de l'années ayant fait l'objet d'une <i>due diligence</i> ESG ¹	100%	100%
Part des investissements ayant répondu au reporting ESG	100%	100%

III. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Les évènements dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance peuvent avoir des impacts négatifs sur la valeur des investissements d'Eurazeo. Comme décrit dans la Politique d'investissement responsable disponible dans la section Responsabilité du site internet d'Eurazeo, Eurazeo Mid Cap intègre les risques ESG à chaque étape du processus d'investissement :

- **La Politique d'exclusion d'Eurazeo**, disponible dans la section Responsabilité de notre site internet et décrite dans la section précédente de ce rapport, établit des restrictions d'investissement vis-à-vis de secteurs sensibles (charbon, huile de palme, énergie nucléaire), ceux dans les titres émis par des entreprises impliquées dans des activités hautement controversées (comme la production de tabac, la production d'armes controversées) et en violation grave avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette politique d'exclusion est un instrument efficace pour limiter une grande variété de risques en matière de durabilité.
- Une **procédure d'évaluation est appliquée au cours de la phase de préinvestissement** dans le but d'identifier et analyser toutes les considérations sociales, environnementales, sociétales, éthiques ainsi que les considérations liées à l'approvisionnement ou la gouvernance, en prenant en compte les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, un cadre commun pour intégrer le développement durable au sein des organisations. Cette procédure est basée sur les données fournies par l'entreprise, les opinions et études des experts consultés ainsi que les données publiquement disponibles. Les conclusions de la due diligence ESG sont incluses dans la note d'investissement du Comité d'Investissement afin d'éclairer sa prise de décision.
- Les **pactes d'actionnaires** intègrent des clauses d'audit et de reporting ESG. Les indicateurs ESG sont collectés annuellement pour contrôler le progrès des entreprises. Ces indicateurs couvrent une grande variété d'enjeux ESG, allant du changement climatique et la biodiversité aux enjeux de gouvernance. Le suivi des progrès est communiqué dans un rapport annuel.

Eurazeo a spécifiquement identifié les risques liés au changement climatique comment pouvant avoir des effets défavorables sur certaines société du portefeuille, notamment (i) sur l'intégrité physique et l'opérabilité des sites, (ii) sur la résilience de leur modèle ou encore (iii) sur leur capacité à prévenir les dommages sur l'environnement.

(1) Selon les branches d'activités et du type d'investissement, la due diligence ESG peut être internalisée et prendre la forme d'un questionnaire ESG, accompagné selon les cas d'une analyse spécifique interne ou externe.

Selon la localisation ou le type d'activité, les effets du changement climatique peuvent être identifiés comme matériels et porteurs de risques notamment financiers. Les impacts potentiels peuvent notamment toucher la production, la santé et la sécurité des employés, les coûts opérationnels ou encore les assurances :

- **Risques physiques** directs à court terme (exemple : inondation générant des dégâts et un arrêt de l'activité) ou à plus long terme (pérennité, qualité d'accès et d'approvisionnement aux ressources critiques : matières premières, eau ou énergie ; déplacement de l'activité lié à l'élévation du niveau de la mer...);
- **Risques de transition** : capacité de l'entreprise à s'adapter aux effets du changement climatique en fonction de la résilience de son activité (incapacité de substitution pour les ressources potentiellement pénuriques, interdiction totale ou partielle de l'activité ou de l'utilisation de matières premières, changement de comportement des clients), de son modèle industriel (incapacité d'adaptation de l'outil de production et de distribution face aux contraintes réglementaires, énergétiques, ou de la chaîne d'approvisionnement) ou de son modèle économique (incapacité de l'entreprise à maintenir un niveau de performance économique si elle fait face à tout ou partie des risques évoqués ci-dessus).

Aucun risque ESG majeur n'a été avéré sur la période. Par conséquent, l'estimation quantitative est à ce stade non significative. Dans le cadre des travaux préparatoires à la réglementation CSRD, Eurazeo, à travers son analyse de double matérialité, mesurera prochainement l'impact financier des différents risques et enjeux identifiés.

Une description plus détaillée de la manière dont les enjeux ESG sont intégrés dans le processus d'investissement peut être trouvée dans la Politique d'investissement responsable d'Eurazeo. Les risques en matière de durabilité sont également intégrés au niveau d'Eurazeo Mid Cap :

- Un **dispositif de contrôle interne et de gestion des risques** est mis en place sous la supervision du Directoire et animé par une Direction dédiée afin d'identifier, prévenir et limiter l'impact de ces principaux risques. L'ESG fait partie intégrante des évaluations des risques qui sont conduites.
- En 2015, Eurazeo a mis en place un **Code de conduite** signé par l'ensemble des collaborateurs. La mise en œuvre d'une approche éthique dans la conduite des affaires permet de réduire les risques de durabilité.
- Eurazeo a développé un **outil de cartographie et d'analyse de la matérialité des risques ESG d'un portefeuille de fournisseurs**. Cette analyse permet de hiérarchiser les fournisseurs devant faire l'objet d'une vigilance particulière.

Des informations plus détaillées concernant les risques en matière de durabilité au niveau du Groupe peuvent être trouvées dans le Document d'Enregistrement Universel publié dans la section Media Center du site internet d'Eurazeo.

IV. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

A. TAXONOMIE EUROPEENNE

Eurazeo Mid Cap n'est pas assujettie à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (« Règlement Taxonomie »). Étant donné que les sociétés du portefeuille des fonds d'investissements alternatifs gérés par Eurazeo Mid Cap ne sont pas elles-mêmes assujetties à l'article 8 du règlement Taxonomie, la société de gestion n'a pas été en mesure de produire les données requises. Dans ce contexte, Eurazeo Mid Cap a adopté une approche conservatrice excluant l'utilisation de données estimées qui se sont avérées soit inexistantes, soit incomplètes ou encore peu fiables. C'est la raison pour laquelle le pourcentage d'investissements éligibles sur la Taxonomie européenne ex-post ne peut être renseigné pour l'année 2022. Cette position fera l'objet d'une révision lors de l'établissement du rapport sur l'exercice 2023, qui seront disponibles en 2024 sous réserve que ces données soient disponibles et fiables.

B. COMBUSTIBLES FOSSILES

Indicateur d'Eurazeo Mid Cap	2022	2021
Part investissements dans les secteurs des combustibles fossiles	0%	0%

V. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

Au 31/12/2022, Eurazeo Mid Cap gère en direct 4,3 milliards d'euros, dont 3,7 milliards classés Article 8 selon SFDR, soit 86 % des encours totaux. La liste des fonds de Eurazeo Mid Cap classés Article 8 est détaillée ci-dessous :

Nom du fonds	Classification SFDR	En cours au 31/12/2022	%
Eurazeo PME III-A	Article 8	455 665 201	10,65%
Eurazeo PME III-B	Article 8	246 496 771	5,76%
Eurazeo PME IV-A	Article 8	457 472 999	10,69%
Eurazeo PME IV-B	Article 8	728 613 762	17,02%
Eurazeo Capital V BS	Article 8	1 791 725 063	41,87%

VI. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

A. RESUME DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Eurazeo Mid Cap prend en considération les principales incidences négatives (PAI) qui sont les incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité relatifs aux questions environnementales, sociales et aux employés, au respect des Droits Humains et à la lutte contre la corruption. Les PAI sont notamment pris en compte au travers de la Politique d'Exclusion d'Eurazeo.

Chaque année, Eurazeo Mid Cap mesure et contrôle (évolution et contrôles de cohérence) les 14 indicateurs des PAI obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I des RTS SFDR et les 2 indicateurs pertinents supplémentaires du tableau 2 et du tableau 3 de l'Annexe I des RTS SFDR (requis par l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), qui sont publiés dans les rapports périodiques de chaque Fonds.

B. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ET COMPARAISON HISTORIQUE

Eurazeo-Mid Cap effectue un reporting PAI volontaire selon l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR). Les données ci-dessous porte sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2022	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	11 004,4	Eurazeo s'est fixé des objectifs de décarbonation validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) à horizon 2025 et 2030. Eurazeo accompagne les sociétés de portefeuille à mesurer, définir valider leur propre trajectoire auprès de SBTi. Eurazeo met en place un dispositif pour accompagner les sociétés de son portefeuille dans l'établissement et l'accomplissement de leur stratégie climatique. Il comprend un volet formation, visant à les sensibiliser aux enjeux climatiques et à développer leurs compétences en matière de décarbonation, et un volet opérationnel, proposant une sélection d'outils digitaux et de partenaires à des tarifs préférentiels, pour rendre leur démarche concrète. L'évaluation des émissions de GES du portefeuille couvre les Scope 1, 2 et 3 des sociétés du portefeuille. Lorsqu'une société a réalisé un bilan carbone complet, Eurazeo utilise les données reportées par la société. Si les données ne sont pas disponibles, les émissions sont estimées, sur la base des facteurs d'émissions monétaires liés au secteur d'activité de la société (issus de la base de données CDP, appliqués en fonction du chiffre d'affaires). Eurazeo a pour objectif d'augmenter la part de données réelles versus les données estimées.
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	8 766,1	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	200 177,8	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	39,1	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	228,8	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	0,0%	
Emissions de gaz à effet de serre	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	77%	Dans le cadre des incontournables O*, Eurazeo encourage les sociétés de son portefeuille à mettre en place des initiatives de réduction des émissions carbone.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,2	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0,0%	Eurazeo a mis en place une stratégie biodiversité, incluant des objectifs quantitatifs. Les engagements biodiversité d'Eurazeo sont détaillés dans ce rapport en section I.A.3.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0	Eurazeo cherche à améliorer la qualité de la donnée de cet indicateur.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	18,0	Eurazeo cherche à améliorer la qualité de la donnée de cet indicateur.

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,0%	Le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes du Pacte mondial des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits Humains est couvert par la Politique d'Investissement Responsable et la Politique droits Humains d'Eurazeo. Veuillez-vous y référer pour plus d'informations.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	93,9%	Dans le cadre des incontournables O+, Eurazeo encourage les sociétés de son portefeuille à mettre en place une démarche Achats Responsables. Dans ce contexte, Eurazeo renforce notamment son accompagnement à la mise en place de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations.
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	10,5%	Dans le cadre de son reporting ESG annuel, Eurazeo mesure les inégalités femmes-femmes, notamment salariales : <ul style="list-style-type: none"> - Indice d'égalité femmes-hommes Pénicaud Schiappa (obligatoire pour les entreprises françaises de plus de 50 employés) ; - Part des femmes parmi les 10 profils les mieux rémunérés des entreprises ; - Ecart de rémunération entre les hommes et femmes non corrigé. Eurazeo a pour objectif d'accompagner les sociétés de portefeuille à atteindre un écart de rémunération moyen inférieur ou égal à 15%, aligné avec la moyenne française en 2021.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	32,4%	Dans le cadre du déploiement des incontournables O+, Eurazeo encourage ses sociétés de portefeuille à atteindre un taux de représentation de 40 % du genre le moins représenté au niveau du conseil d'administration. Les données sont collectées et analysées annuellement dans le cadre de la campagne de reporting ESG.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0%	Dans le cadre de sa politique d'Exclusion, Eurazeo n'investit pas dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées. La politique d'Exclusion d'Eurazeo est disponible sur le site internet.
	Additionnel - Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	42%	Dans le cadre des incontournables O+, Eurazeo encourage les sociétés de son portefeuille à mettre en place d'initiatives de réduction des émissions carbone.
	Additionnel - Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)	54%	Dans le cadre des incontournables O+, Eurazeo encourage les sociétés de son portefeuille à mettre en place une démarche Achats Responsables.

C. DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT A IDENTIFIER ET HIERARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Eurazeo Mid Cap a pris en considération les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité relatifs aux questions environnementales, sociales et aux employés, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption.

Les PAI ont notamment été prises en compte par Eurazeo Mid Cap à travers la Politique d'Exclusion, qui formalise les restrictions d'investissement liées aux sociétés qui opèrent dans des secteurs, ou dont les activités, ont de potentiels impacts négatifs importants sur l'environnement, la santé humaine ou la société. À ce titre, et à titre d'exemples, Eurazeo Mid Cap n'a pas investi dans des sociétés actives dans le secteur des énergies fossiles (cf. PAI n°4) ni dans des sociétés engagées dans les armes conventionnelles ou controversées (cf. PAI n°14). Veuillez consulter la Politique d'Exclusion sur www.eurazeo.com pour plus de détails.

Eurazeo Mid Cap a également pris en compte les PAI par la mise en œuvre de la Politique d'Investissement Responsable. À ce titre, et à titre d'exemple, les fonds se sont conformés aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, et n'ont donc pas investi dans des sociétés liées à des allégations de corruption, de blanchiment d'argent, de violations des droits humains, de violations des principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ou ayant des activités situées dans des zones de conflit (cf. PAI n°10).

Par ailleurs, Eurazeo Mid Cap prend en compte les PAI à travers les incontournables O+, qu'elle encourage les sociétés financées à mettre en œuvre afin d'améliorer leurs pratiques ESG. À ce titre, et à titre d'exemples, Eurazeo Mid Cap encourage les sociétés à mesurer leur empreinte carbone (cf. PAI n°2), à formaliser une politique de gestion de l'eau (cf. PAI n°8) et à accroître la mixité au niveau du Conseil (cf. PAI n°13). En outre, le reporting ESG réalisé par Eurazeo Mid Cap auprès des sociétés du portefeuille collecte un ensemble d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui prennent en compte les PAI, tels que, par exemple, les gaz à effet de serre Scope 1, 2 et 3 émis, l'énergie non-renouvelable consommée, les déchets dangereux produits, l'écart de rémunération non ajusté entre les femmes et les hommes, les initiatives de réduction des émissions de carbone mises en place et l'existence d'un code de conduite des fournisseurs (cf. PAI n°1, PAI n°5, PAI n°9, n°12 et les deux indicateurs supplémentaires pertinents). Veuillez consulter la Politique d'Investissement Responsable sur www.eurazeo.com pour plus de détails.

Eurazeo Mid Cap a mis en place des outils pour collecter les données des PAI afin d'automatiser leur intégration dans les processus de production de rapports et de prise de décision d'investissement. Compte tenu de l'univers d'investissement, la collecte de données trimestrielles pour les indicateurs des PAI s'est avérée inadaptée. La collecte de données a donc été effectuée au moins une fois dans l'année auprès des sociétés du portefeuille et a été fondée sur une estimation pour les trimestres pour lesquels la collecte de données n'a pas pu être effectuée auprès des sociétés du portefeuille.

Au cours de la période de référence, Eurazeo Mid Cap a mesuré et contrôlé (contrôles d'évolution et de cohérence) les 14 PAI obligatoires figurant dans le tableau 1 de l'Annexe I des RTS SFDR et les 2 indicateurs pertinents supplémentaires sélectionnés dans les tableaux 2 et 3 de l'Annexe I des RTS SFDR (comme requis par l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »)).

D. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

La politique d'Engagement d'Eurazeo Mid Cap est détaillée dans ce document en section III.B Période de détention : Engagement et dans la « *Shareholder's engagement Group Policy* » disponible sur le site internet du Groupe.

E. REFERENCES AUX NORMES INTERNATIONALES

L'engagement d'Eurazeo Mid Cap s'illustre notamment dans l'adoption des recommandations et/ou exigences liées aux initiatives, standards et réglementations détaillées dans la section II.A.1

VII. ANNEXES

A. ANNEXE 1 : TABLE DE CONCORDANCE

Référence dans l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier	Information prévue par le décret 2021-663	Information présente dans le rapport ?	Parties et les pages du rapport traitant du sujet
1° : Démarche générale de l'entité	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	Information présentée	I. Stratégie ESG II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement
	Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte	Information présentée	I.D Intégration de l'ESG à chaque étape de la relation client
	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) (respectivement, produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et produits qui ont pour objectif l'investissement durable)	Information présentée	III. Liste des produits financiers mentionnées en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)
	Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)	Information présentée	I.E Un engagement reconnu
2° : Moyens internes déployés par l'entité	Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données ESG; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Information présentée	I.C.1 L'ESG à tous les niveaux de l'organisation - La gouvernance ESG
	Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions	Information présentée	I.C.1 L'ESG à tous les niveaux de l'organisation - La gouvernance ESG I.C.3 L'ESG à tous les niveaux de l'organisation - Formations ESG
3° : Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences	Information présentée	I.C.1 L'ESG à tous les niveaux de l'organisation - La gouvernance ESG I.C.3 L'ESG à tous les niveaux de l'organisation - Formations ESG

	Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance	Information présentée	I.C.1 L'ESG à tous les niveaux de l'organisation - La gouvernance ESG I.C.3 L'ESG à tous les niveaux de l'organisation - L'ESG dans la rémunération
	Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	Présence d'explication(s) sur l'absence d'information	A ce stade, les critères ESG n'ont pas été intégrés dans un règlement interne du Conseil d'Administration et le seront prochainement
4° : Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre ATTENTION : Certaines exigences de cette section 4° ne s'appliquent pas à toutes les activités (ex : absence de politique de vote pour les SGP de fonds immobiliers), pour ces exigences nous vous remercions de : 1- Sélectionner la réponse "Information non pertinente" dans la colonne "Information présente dans le rapport ?" 2- Et justifier cette non-pertinence dans la colonne "Explication narrative"	Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	Information présentée	II.B Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement - Période de détention : engagement
	Présentation de la politique de vote et bilan	Information présentée	II.B Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement - Période de détention : engagement
	Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Information présentée	II.B Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement - Période de détention : engagement
	Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	Présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Non obligatoire à date
	Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	Information présentée	II.A Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement - Période de détention : Prinvestissement
	Note : Dans le cas où l'entité publie un rapport spécifique relatif à sa politique d'engagement actionnarial, ces informations peuvent y être incorporées en faisant référence au présent article	Présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Non applicable
5° : Taxonomie européenne et combustibles fossiles	Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement	Information présentée	IV. A Taxonomie européenne
	Part des encours exposés dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)	Information présentée	IV.B Combustibles fossiles
6° : Publication de la stratégie d'alignement de l'acteur avec les objectifs des articles 2 et 4 l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français,	Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre	Information présentée	Section I.A.2 Climat, accompagner les transitions

<p>sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement. Cette stratégie doit contenir les éléments suivants :</p> <p>ATTENTION : Cette section est obligatoire, le choix réside dans la sélection de l'indicateur associé à l'objectif d'alignement à l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas carbone (température implicite ou volume d'émissions de gaz à effet de serre)</p>	<p>Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sont présentés sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone.</p> <p>Les éléments attendus concernent à minima l'ensemble des exigences listées du III.6° b) i) au III.6° b) x) du décret 29LEC.</p>	Information absente sans explication	Non applicable, utilisation de la méthodologie Science Based Targets
	<p>Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur</p>	Information présentée	Section I.A.2 Climat, accompagner les transitions
	<p>Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019</p>	Présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Non applicable
	<p>Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement</p>	Information présentée	Section II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement
	<p>Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenue et la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques</p>	Information présentée	Section I.A.1 Investir dans des solutions Section II.F.1 Conformité avec la politique d'Exclusion
	<p>Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus</p>	Information présentée	Section I.A.2 Climat, accompagner les transitions
	<p>La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus</p>	Information présentée	Section I.A.2 Climat, accompagner les transitions
<p>7° : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants</p>	<p>Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992</p>	Information présentée	Section I.1.3 Etendre notre engagement
	<p>Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques</p>	Information présentée	Section I.1.3 Etendre notre engagement
	<p>La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité</p>	Information présentée	Section I.1.3 Etendre notre engagement Section VI. B
<p>8° : Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du</p>	<p>Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière</p>	Information présentée	Section II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement Section III. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

<p>27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité et, en particulier</p> <p>La publication des différentes informations doit respecter les exigences du 8bis de l'article D-533-16-1 du CMF</p>	<p>Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés. Cette description comprend pour chacun des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une caractérisation (notamment caractère actuel ou émergent, endogène ou exogène à l'entité, occurrence, intensité et horizon de temps) - une segmentation (selon la typologie : risque physique, risque de transition et risque de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux) - une analyse descriptive associée à chaque principal risque - une indication des secteurs économiques et zones géographiques concernés par ces risques, de leur caractère récurrent ou ponctuel et leur éventuelle pondération - et une explicitation des critères utilisés pour sélectionner les principaux risques 	Information présentée	Section II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement
	<p>Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques</p>	Information présentée	Section II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement
	<p>Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte</p>	Information présentée	Section II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement
	<p>Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés, et l'horizon de temps associé à ces impacts au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant l'impact sur la valorisation du portefeuille. Dans le cas où une déclaration d'ordre qualitatif est publiée, l'entité décrit les difficultés rencontrées et les mesures envisagées pour apprécier quantitativement l'impact financier de ces risques</p>	Information présentée	Section III. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.
	<p>Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats</p>	Information présentée	Section II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement

B. ANNEXE 2 : INDICATEURS QUANTITATIFS

Les indicateurs relatifs au pourcentage d'ETP et budget dédié sont calculés au niveau du groupe Eurazeo.

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	86%
3. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance ; montant des investissements dans la recherche ; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	1,3%
		Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	1.3%
		Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	2 693 000
		Montant des investissements dans la recherche	Montant monétaire (€)	Non applicable
		Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	Nombre	20
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	100%
		Préciser le dénominateur de l'indicateur ci-dessus	Texte	Eurazeo Mid Cap accompagne l'ensemble sociétés financées pendant toute la durée de l'investissement.
5. informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.	Part des encours en %	%	0%
		Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	%	0%
		Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	%	0%
		Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	%	0%
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre ;	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique	55%
		Unité de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte	Eurazeo s'est engagé à réduire ses émissions de GES Scopes 1 et 2 au niveau Groupe en valeur absolue d'ici 2030 (année de référence : 2017).

				Objectifs au niveau du portefeuille : 100% des sociétés ont des objectifs validés par SBTi d'ici 2030, avec un objectif intermédiaire de 25% du capital investi d'ici 2025
	Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)	Non applicable - Objectif au niveau Groupe sur les scopes 1 et 2	
	Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	Non applicable - Objectif au niveau Groupe sur les scopes 1 et 2	
	Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en termes de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	Non applicable - Objectif au niveau Groupe sur les scopes 1 et 2	
	Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en termes de hausse de température implicite	Montant monétaire (€)	Non applicable - Objectif au niveau Groupe sur les scopes 1 et 2	
	Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en termes de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	Non applicable - Objectif au niveau Groupe sur les scopes 1 et 2	
	Type d'actif couvert par cet objectif	Texte	Non applicable - Objectif au niveau Groupe sur les scopes 1 et 2	
6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	Non	
6. b. ii. Le niveau de couverture au niveau du portefeuille ; (le niveau de couverture entre classes d'actifs est à préciser au sein du rapport)	Niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	100%	
6. b. iii. L'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	2030	
6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur (si plusieurs indicateurs utilisés, ajouter autant de colonnes que d'indicateurs utilisés)	Métrique libre (en cohérence avec l'objectif mentionné au 6.a., si applicable)	Valeur numérique	0%	
	Description de la métrique libre	Texte	Les objectifs de décarbonation / trajectoire ont été validés par l'Initiative Science Based Targets (SBTi)	
	Unité de mesure de la métrique libre	Texte	Nombre de sociétés ayant une trajectoire SBTi validée	
6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0%	
	Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	Oui	
	Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	2030	
	Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays hors OCDE	Date	2030	
	Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0%	
	Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive des hydrocarbures non-conventionnels ?	Oui/non	Oui	
Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	2030		

		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les hors OCDE	Date	2030
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Métrique libre	Valeur numérique	0%
		Description succincte de la métrique	Texte	PAI 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	PAI 7 - Part des investissements dont les activités affectent négativement les zones sensibles du point de vue de la diversité biologique
		Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	4 279 736 718
		Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	100%



EURAZEO